



**Commune de Linguizzetta
Le Maire de Linguizzetta**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

**Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public,
préalable à la délivrance d'un permis de construire pour la création
d'un système d'épuration des eaux usées domestique du domaine
de Riva Bella pour 470 eh**

Du mardi 3 mars 2026 au mardi 17 mars 2026 inclus

Soit pendant une durée de 15 jours consécutifs

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée,
l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public à :

Mairie annexe de Bravone – 313 chemin de Cipolette- 20230 LINGUIZZETTA

Le dossier contient :

- Le dossier technique déposé par le Domaine Riva Bella
- L'avis du conseil des sites
- L'avis de la Drac
- L'arrêté de la Préfecture de Haute -Corse portant les prescriptions spécifiques
- La dispense de défrichement

Pendant toute la durée de participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions
du public seront uniquement consignées sur le registre accessible sur place

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre seront mis à disposition du public gratuitement situé dans les locaux de la Mairie annexe de Linguizzetta, organisatrice de la procédure de participation du public :

Mairie annexe de Bravone
313 chemin de Cipolette
20230 Linguizzetta

Les horaires d'accès au dossier et registre sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

À l'expiration de la participation, soit le 17 mars 2026 à 17h30, le registre sera automatiquement clos, et le Maire de la commune de Linguizzetta, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant son déroulement et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public et le document de synthèse susvisé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet de la commune de Linguizzetta.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire est Monsieur le Maire de Linguizzetta qui statuera par arrêté.

Toute information concernant le projet de permis de construire pourra être sollicitée auprès du responsable de projets :

SAS Domaine de Riva Bella
Représentée par Madame Gaddoni Marie Claire
2693 chemin de Terrenzana – Riva Bella
20230 Linguizzetta

Le Maire
Séverin Medori

